

PROMULGATION

RÈGLEMENT RCA13 09003-2

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 14 octobre 2014, le règlement suivant :

RCA13 09003-2 RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014 (RCA13 09003) (dossier 1131082003);

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté sur le site Internet de la Ville à l'adresse <http://ville.montreal.qc.ca/reglements>.

DONNÉ à Montréal, ce vingt-deuxième jour d'octobre deux mille quatorze.

Chantal Châteauvert
Secrétaire d'arrondissement